

**Procès-verbal  
de la séance du mercredi 9 octobre 2024 à 19h00  
à la salle communale de Burtigny**

**Ordre du jour :**

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2024
3. Modification de l'art. 21 des statuts de l'association intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte (APEC) - plafond d'endettement
  - a) Préavis de la Municipalité n° 23/2021-2026
  - b) Rapport de la commission ad hoc
  - c) Rapport de la commission des finances
4. Révision du règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires
  - a) Préavis de la Municipalité n° 24/2021-2026
  - b) Rapport de la commission ad hoc
5. Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)
  - a) Préavis de la Municipalité n° 25/2021-2026
  - b) Rapport de la commission ad hoc
6. Règlement des sépultures et du cimetière de la commune de Burtigny - correction art. 12d
  - a) Préavis de la Municipalité n° 26/2021-2026
  - b) Rapport de la commission ad hoc
7. Divers et propositions individuelles

-----

La présidente ouvre la séance en saluant la présence de Mme la Préfète Chantal Turin, de Mme Joëlle Werhnlé de la DGAIC, de Mmes Monya Jaccard et Basak Zanon, ainsi que de M. Sébastien Cottier, membres de la Municipalité. Elle prie l'assemblée d'excuser Mme Valérie Jeanrenaud, souffrante.

Avant de procéder à l'appel, la Présidente demande à l'assemblée de faire une minute de silence en mémoire de M. Maurice Humbert, décédé récemment, ancien membre du conseil général.

Elle confirme que la convocation et ses annexes ont été envoyées dans les délais et demande à la secrétaire de procéder à l'appel.

## **1. Appel**

Sur les 46 membres que compte le Conseil général, 33 membres sont présents, 7 se sont excusés et 6 personnes sont absentes. Le quorum est atteint et l'assemblée peut donc valablement statuer.

La Présidente procède ensuite à l'assermentation d'un nouveau membre, M. Léonard Villars.

\*\*\*\*\*

Puis, la présidente passe ensuite la parole à Mme Chantal Turin, préfète du District de Nyon et à Mme Joëlle Werhli, juriste à la DGAIC, pour une présentation des rôles de l'exécutif et du législatif, ainsi que des droits d'initiatives.

Sur demande à la secrétaire du Conseil, les documents de cette présentation peuvent vous être remis en format papier pour les personnes qui ne disposent pas d'adresse e-mail.

\*\*\*\*\*

La Présidente remercie la Préfecture pour l'organisation de cette présentation et poursuit avec le point suivant de l'ordre du jour.

Concernant l'ordre du jour, la Présidente précise également qu'au point 3 de l'ordre du jour, la commission des finances n'a pas eu besoin de rapporter et que l'alinéa c) est donc supprimé.

## **2. Procès-verbal de la séance du mardi 11 juin 2024**

Le procès-verbal a été envoyé avec la convocation et sa lecture n'est pas demandée. Il est accepté à une large majorité et 1 abstention.

## **3. Préavis N° 23/2021-2026 - Modification de l'art. 21 des statuts de l'Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux Usées de la Côte (APEC) – plafond d'endettement**

Mme Carole Hauser Kämpf lit le rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis, composée de Mmes Chantal Burnet, Eliane Hofer et de la rapporteuse.

Bien que l'impact financier soit difficilement évaluable et, consciente que certaines taxes devront être augmentées dans le futur, cette dernière recommande au Conseil général d'accepter ce préavis.

La Présidente remercie la commission ad hoc et ouvre la parole à d'éventuelles questions :

M. Frédéric Soulard demande quelles taxes seraient susceptibles d'être augmentées ?

M. Sébastien Cottier précise qu'il s'agirait des taxes d'épuration uniquement.

M. Paul Sergy demande s'il y aurait également une augmentation de la taxe forfaitaire ?

M. Sébastien Cottier explique que dans le règlement actuel, la taxe forfaitaire et la taxe d'épuration ont été inversées, ce qui peut effectivement porter à confusion. Ce règlement sera corrigé ultérieurement.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente passe au vote :

**Votation** : Le Conseil général **décide** à une large majorité (2 abstentions, 0 avis contraire) **d'accepter** la modification de l'art. 21 des statuts de l'Association intercommunale pour l'Épuration des eaux usées de la Côte (APEC), fixant le plafond d'endettement à CHF 100'000'000.-

#### **4. Préavis n° 24/2021-2026 : Révision du règlement de la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires**

Monsieur Alexandre Mury lit le rapport de la Commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis, composée de Mme Eliane Hofer, M. Luca Dubois et du rapporteur.

Vu le peu de résidences secondaires et de nuitées annoncées, les recettes de la commune ne seront pratiquement pas touchées par le nouveau règlement. De plus, un refus de la part du conseil signifierait que la commune sortirait de la Région et ne bénéficierait plus de l'aide touristique régionale.

Pour ces raisons, la commission ad hoc recommande au conseil général d'adopter le préavis N° 24/2021-2026 tel que présenté.

La Présidente passe aux questions :

M. Florian Hauser demande quel est le montant actuel de la taxe pour les nuitées ?

Mme Basak Zanon répond que cela représente un montant de CHF 3'200 à 4'000.- par année.

M. Daniel Tüscher demande combien y a-t-il de résidences secondaires à Burtigny ?

Mme Basak Zanon répond qu'il y a en a moins de 5.

**Votation** : Le Conseil général **décide** à une large majorité (1 abstention, 0 avis contraire)

- **d'approuver** le règlement de la taxe de séjour et taxe sur les résidences secondaires et ses annexes ;
- **de fixer** l'entrée en vigueur de ce règlement dès son approbation par l'Etat

#### **5. Préavis N° 25/2021-2026 – Adoption du volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)**

La lecture du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis est faite par M. Philippe Cordey. La Commission s'est réunie le 17 septembre en présence de Mmes Valérie Jeanrenaud, Syndique et Christine Girod, responsable de la politique du Territoire à Région de Nyon.

Bien que la commune n'accueille à ce jour pas de zones d'activités identifiées par le SRGZA, elle doit tout de même se prononcer sur l'adoption de cette stratégie menée à l'échelle du district. Un refus fermerait la porte à toute possibilité de définir ou créer de telles zones jusqu'à la prochaine révision dans 15 ans.

Il est donc dans l'intérêt de la commune d'accepter cet objet tel que présenté, d'autant plus qu'aucun frais supplémentaire ne sera à la charge des habitants.

Comme il n'y a pas de question, la Présidente passe au vote :

**Votation** : Le Conseil général **décide** à une large majorité (5 abstentions, pas d'avis contraire) **d'adopter** le volet stratégique de la stratégie régionale de gestion des zones d'activités du district de Nyon (SRGZA)

#### **6. Préavis N° 26/2021-2026 - Règlement des sépultures et du cimetière de la commune de Burtigny - correction art. 12d**

La lecture du rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier ce préavis est faite par M. Christian Kämpf. La commission qui n'a pas eu besoin de se réunir concernant la correction mineure apportée au règlement recommande d'accepter ce préavis tel que présenté.

Ce point ne soulevant aucune question, la Présidente passe directement à la votation :

**Votation** : Le Conseil général **décide** à l'unanimité **d'adopter** la modification de l'art. 12d du règlement communal des sépultures et du cimetière de la Commune de Burtigny.

#### **7. Divers et propositions individuelles**

Avant de passer la parole aux conseillers et conseillères, la Municipalité souhaite transmettre quelques informations à l'assemblée :

M. Sébastien Cottier revient sur les vœux et remarques qui avaient été exprimés lors du précédent conseil.

Concernant le collecteur au chemin des Oches, M. Cottier transmet les excuses au nom de la Municipalité, car le mandataire n'a pas encore pu se charger des travaux. De plus, M. Cottier passera en fin de séance vers MM. Sergy, Hofer et Dubois pour fixer une date avec eux concernant ce dossier.

Il a encore beaucoup de travaux à faire pour la mise en conformité du réseau d'eau potable, mais cela devrait être terminé pour la fin de l'année.

Pour le dossier du PDDE (plan Directeur sur la Distribution de l'Eau) qui a débuté il y a une quinzaine d'année, et qui réunit 9 communes. C'est un projet qui avance et M. Cottier espère présenter un préavis en 2025, sous une forme encore à définir, probablement une association intercommunale, avec un conseil, etc...

En ce qui concerne la déchetterie, la benne à bois va être surélevée d'un côté afin de permettre à l'eau de s'évacuer plus facilement. D'ailleurs, d'autres améliorations ont été apportées avec notamment de nouvelles possibilités de récolter le sagem, le flaconnage et la récupération des briques de lait.

Un compacteur à papier et cartons sera mis en place, probablement dès la fin de l'année. Il y a également la séparation de l'aluminium, car seul il est récupéré à meilleur prix. Une information sera envoyée en temps voulu aux habitants.

Le préavis sur la révision du règlement sur l'évacuation des Eaux claires et Eaux usées a été reporté à l'année prochaine, car le sujet est trop complexe pour être traité aussi rapidement.

Mme Chantal Burnet prie la Municipalité de bien vouloir avertir les habitants concernés avant de procéder à une coupure d'eau.

M. Sébastien Cottier a regardé ce qui n'avait pas fonctionné et si cela devait se reproduire, il l'invite à contacter la Commune. S'il y a eu des dégâts, Mme Burnet peut les déclarer à la Commune qui a des assurances pour couvrir cela.

M. Philippe Cordey attire l'attention sur le fait qu'avec un compacteur à cartons, nous allons payer plus de trajets.

M. Sébastien Cottier explique que Dimitri Jolidon perd beaucoup trop de temps à ranger les papiers et cartons, et que cela n'est plus possible. C'est également demande de M. Dimitri Jolidon.

Mme Monya Jaccard prend alors la parole. Elle informe l'assemblée que le préavis sur la réparation de la Tour de l'horloge ne sera pas présenté en décembre, car les coûts sont trop élevés. Les travaux seront plus conséquents qu'initialement prévus. La Municipalité va se renseigner si un subventionnement serait possible ou alors créer une association.

M. Florian Hauser demander si la municipalité peut articuler un chiffre pour le montant de ces réparations ?

Mme Monya Jaccard avance un montant de CHF 200'000.- au moins. Affaire à suivre.

Mme Basak Zanon nous parle du dossier de la campagne de remise en état des routes. La route des Maisons rouges a été refaite. En 2025, la priorité sera accordée au coude à l'entrée du vallon de Prévondavaux et aux fissures en face du bâtiment du Battoir.

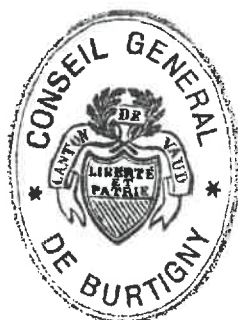
M. Jérôme Humbert remercie la Municipalité pour les informations fournies ce soir.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente rappelle que le prochain conseil aura lieu le mercredi 4 décembre prochain et clôt la séance à 21h00.

La présidente



Isabelle Court



La secrétaire



Barbara Gobalet